Séminaire inter-conseils citoyens #2

Thème : Cadre de vie et lien social

CO-FORMATION CONSEILS CITOYENS DU VAL D'OISE

Pôle
de ressources
Ville et
développement social

Mardi 24 avril 2018, à la préfecture de Cergy

Programme de la soirée

18h45 -19h : Introduction et cadrage de la thématique

19h-20h20 : Présentation et échanges autour de 5 expériences inspirantes :

- ✓ *Diagnostic en marchant aux Lévriers, Conseil citoyen de Montmagny*
- ✓ *Démarche de développement social urbain d'Emmaüs Habitat avec Couleur d'Avenir, Résidence de la Viosne, à Osny*
- ✓ *GUP et projets menés par le conseil citoyen des Frances, à Montigny-lès-Cormeilles*
- ✓ *Marches exploratoires et sensibles de femmes avec l'association Du côté des femmes, à Sarcelles*
- ✓ *La création d'un jardin partagé aux Louvrais, à Pontoise*

20h20-21h : 3 ateliers « méthodologie » :

- ✓ *Comment faire un diagnostic en marchant ?*
- ✓ *Comment réaliser une marche exploratoire ?*
- ✓ *Comment faire un jardin partagé ?*

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

GUSP = Gestion urbaine et sociale de proximité

Qu'est ce que c'est ? La GU(S)P désigne les actions mises en place pour améliorer la qualité du cadre de vie et du lien social dans les quartiers prioritaires (mais cela peut aussi être dans d'autres quartiers).

Comment ? En agissant sur les problématiques quotidiennes : *propreté, maintenance, entretien des immeubles et des espaces extérieurs, équipements, aménagement, stationnement, gestion locative et qualité de service, lien social, tranquillité publique, insertion par l'économique, etc.*

Avec qui ? Les partenaires associés étroitement aux démarches de GU(S)P sont :

- les collectivités (villes et intercommunalités),
- les organismes Hlm,
- les représentants de l'Etat,
- les acteurs associatifs et les habitants.

La Gestion urbaine et sociale de Proximité (GUSP)

Quelques éléments de chronologie :

- La loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine rend obligatoire la signature d'une convention de GUP sur les quartiers en rénovation urbaine et dans les zones urbaines sensibles de plus de 500 logements.

- À partir de 2006, la GUP devient une composante essentielle du volet « habitat et cadre de vie » des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

- En 2008, la dynamique Espoir banlieues prévoit la réalisation de « diagnostics en marchant » financés par l'Acsé pour faciliter le repérage des dysfonctionnements et consolider le partenariat local.

Mais des démarches relevant de la Gestion urbaine de proximité peuvent être menées dans d'autre cadre que celui d'une convention !

L'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires

TFPB = Taxe Foncière sur les propriétés bâties

Organismes HLM (=bailleurs sociaux)

Bénéficient d'un **abattement de 30%** de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires (QPV)

Pourquoi ? Pour compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des QPV.

En contrepartie des actions doivent être mises en place pour améliorer la qualité de service rendu aux locataires et la vie dans les quartiers (qualité du cadre de vie, cohésion sociale et développement social).

L'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires

Evolution de la mise en œuvre de l'abattement depuis 2014 (loi réformant la Politique de la ville) :

- Avant 2014 : Conventions pluri-annuelles d'utilisation de l'abattement de la TFPB signées uniquement entre l'Etat et les bailleurs sociaux.

- Depuis 2014 : Conventions intercommunales annexées au Contrat de ville et signées par les bailleurs, l'Etat et les collectivités (EPCI, villes).

Cette convention se traduit ensuite par :

- Un programme triennal d'actions décidé entre la commune et le(s) bailleur(s), devant être articulé aux démarches GUSP portées par la commune ;
- Un bilan annuel précis des actions réalisées par le bailleur ;
- Une implication des locataires dans le choix des actions.

Actions relevant de l'abattement de la TFPB dans les QPV

Le cadre de référence national d'utilisation de la TFPB précise les champs d'actions relevant de l'abattement :

- Présence et soutien au personnel de proximité ;
- Contribution à la tranquillité résidentielle (dont lutte contre l'occupation abusive des halls) ;
- Actions de développement social permettant de développer la concertation et le vivre ensemble ;
- Petits travaux d'amélioration du cadre de vie …

Ressources documentaires

Disponibles en ligne gratuitement :

- Pour une déclinaison dans le Val d'Oise de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB (Pôle Ressources, AORIF, préfecture, déc. 2015) : http://www.poleressources95.org/publications/dossiers_syntheses_detail-179-pour-une-declinaison-dans-le-val-d-oise-de-la-convention-d-utilisation-de-l-abattement-de-la-tfpb.html

- L'abattement de TFPB dans les nouveaux contrats de ville. Bilan francilien de sa mise en oeuvre (AORIF, déc. 2017) : http://www.aorif.org/publications-espace-presse/autres-publications/AORIF_Abattement-TFPB-bilan-francilien-dec2017.pdf/view

- Gestion Urbaine de Proximité et abattement de la TFPB : enjeux et méthodes (AORIF, juin 2015) :
- http://www.aorif.org/publications-espace-presse/autres-publications/GUP-AORIF-4-06.pdf/view

Prochaines dates :

- La dimension environnementale dans la gestion urbaine de proximité. Visite d'étude du Pôle Molière sur le site PRU des Mureaux. Mercredi 16 Mai 2018 – de 10h à 16h. En partenariat avec Profession Banlieue

- Séminaire inter-conseils citoyens #3 - Thème : Education-parentalité - Date à préciser : 27 juin, à Sarcelles. 18H30 – 21H